



SERVICE VOIRIE

79 rue Pierre Sémard 92320 CHATILLON

☎ 01 58 07 15 71

✉ st.voirie.secretariat@chatillon92.fr

La demande devra être envoyée au minimum 2 semaines avant la date souhaitée à l'adresse mail ci-dessus.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PLACE DE STATIONNEMENT

LE DECLARANT

M. Mme Société (N° de Siret :)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

INFORMATIONS NECESSAIRES

Adresse de stationnement :

Nombre de places de stationnement à réserver : Place(s) de stationnement (1 place = 5 mètres linéaire)

A compter du : jusqu'au :

Soit.....jour(s)

Monte meuble : oui non

DROITS DE VOIRIE

Par délibération n° 2023/119 du 27/09/2023, la redevance pour l'occupation temporaire d'un emplacement de stationnement est fixée à **15 euros par jour et par emplacement**. La redevance pour stationner un monte meuble est fixée à **30 euros par jour par unité**.

ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je m'engage à régler la totalité des redevances de voirie relatives à la présente demande et déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur à la date de la permission demandée.

Je m'engage à avertir le service voirie en cas de non utilisation de la permission accordée, au plus tard 2 jours avant la date du début de la permission. A défaut, la redevance reste exigible.

Le règlement s'effectuera par chèque ou par virement à réception de la facture.

DATE :

NOM ET SIGNATURE :